



LA HAUTE REPRÉSENTANTE DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 9.3.2017
SWD(2017) 109 final

DOCUMENT DE TRAVAIL CONJOINT DES SERVICES

**Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée
Mars 2017**

Rapport sur l'état des relations UE-Algérie dans le cadre de la PEV renouvelée

Mars 2017

Introduction

L'UE et l'Algérie sont liées par un Accord d'Association entré en vigueur en septembre 2005. A la demande de l'Algérie, les deux parties ont procédé à une évaluation conjointe de l'Accord en 2016 et produit une série de recommandations pour améliorer sa mise en œuvre. En outre, la participation de l'Algérie à la révision, en novembre 2015, de la Politique Européenne de Voisinage a permis aux deux parties de se doter d'un cadre politique renforcé pour orienter leur relation bilatérale pendant la période 2018-2020. L'Algérie et l'UE ont agréé en décembre 2016 les éléments constitutifs de leurs "Priorités de Partenariat", qui seront adoptées par le Conseil d'Association UE-Algérie en mars 2017. L'Algérie deviendra ainsi le premier partenaire de l'UE dans la région à conclure un tel document. Ce nouveau cadre s'inscrit dans le droit fil de la nouvelle "stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne", présentée en juin 2016 par la Haute Représentante/Vice-Présidente.

Le présent rapport couvre les secteurs d'intérêt mutuel tels qu'identifiés dans lesdites "Priorités de Partenariat". Le rapport est dressé une fois par an.

1. Dialogue politique, Gouvernance, Etat de droit et promotion des droits fondamentaux

Les relations entre l'UE et l'Algérie se sont intensifiées depuis 2015. En témoignent les visites de haut niveau – celle de la Haute Représentante/Vice-Présidente à Alger en septembre 2015, ainsi que celles des Commissaires en charge des politiques de voisinage (Hahn), de l'énergie (Cañete), de l'environnement et des affaires maritimes (Vella) en 2016, les réunions de hauts fonctionnaires (notamment sur les affaires de sécurité et de contre-terrorisme), deux Comités d'Association à Alger (en mai 2015 et décembre 2016) - et quatorze réunions sectorielles techniques, parmi lesquelles la majorité des sous-comités prévus par l'Accord d'Association (ex. dialogue politique, droits de l'Homme, commerce, dialogue économique, agriculture et pêche, etc.), deux dialogues en matière de migration et mobilité (septembre 2015 et avril 2016) ou réunions d'experts et un premier forum des affaires dans les domaines de l'énergie. Ces nombreuses réunions ont eu lieu à Alger et à Bruxelles.

L'Algérie a poursuivi son **agenda de réformes**. Le gouvernement a érigé la réforme de la justice en priorité nationale et, en 2015, le Ministère de la Justice dévoilait une stratégie visant à moderniser le système judiciaire et renforcer son efficacité dans la protection des droits fondamentaux. Cette réforme est toujours en cours et comprend également un volet important concernant la refonte du système pénitentiaire. L'UE soutient l'Algérie par le biais de son Programme d'appui au secteur de la justice (PASJ), qui vise à renforcer son indépendance, à

améliorer l'accès au droit et à promouvoir la professionnalisation des acteurs du secteur. L'UE accompagne également la refonte du système pénitentiaire en Algérie à travers un jumelage.

En février 2016, l'Algérie a adopté la **révision constitutionnelle** annoncée par le Président Bouteflika en 2011. La réforme comprend plusieurs avancées: la réintroduction de la limitation des mandats présidentiels à deux mandats consécutifs, la consolidation du contrôle constitutionnel à travers la question d'exception d'inconstitutionnalité, la décriminalisation du délit de presse, l'officialisation de la langue Amazigh, la criminalisation de la torture, le caractère exceptionnel de la détention provisoire, la liberté d'exercice du culte, l'amélioration de l'accès à la justice ou encore la protection octroyée aux personnes vulnérables. Plusieurs lois organiques ont été adoptées à la suite de cette révision, dont celle fixant la composition du Conseil National des Droits de l'Homme, celle portant sur la mise en place d'une Haute Instance Indépendante pour la Surveillance des Elections (HIISE, comptant, à parité, 410 membres dont 205 issus de la société civile) ou encore celle modifiant le Code électoral. L'UE, qui soutient l'Algérie dans plusieurs domaines liés à cette révision constitutionnelle à travers son programme SPRING (Programme d'appui à la gouvernance), a déjà transmis aux autorités algériennes sa disponibilité pour accompagner, à travers la fourniture d'expertise technique, ce processus de mise en œuvre ainsi que les élections susmentionnées.

Le renforcement du **rôle de la femme** reste un objectif primordial des autorités. L'Assemblée Nationale Populaire compte plus de 31% de femmes élues. En 2015, le Parlement a adopté une loi criminalisant toute violence à l'encontre des femmes, ainsi qu'une loi créant une pension alimentaire en cas d'absence du père ou de l'époux. Cela étant, la mise en place d'un plan de communication dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes, ainsi que d'autres mesures d'accompagnement, n'ont pas encore eu les effets escomptés, et la vulgarisation des dispositifs légaux désormais en place pourrait être renforcée.

Le **paysage médiatique algérien**, réputé dans la région pour son dynamisme, a fait l'objet en 2015 et 2016 de la fermeture de deux chaînes de télévision privées et l'emprisonnement de plusieurs journalistes, notamment pour des cas de diffamation. Des médias indépendants ont dénoncé des intimidations, et des rassemblements ont eu lieu à Alger en solidarité avec des journalistes incarcérés. Ceci plaide en faveur d'un réexamen de certaines dispositions légales (notamment du code pénal et du code de l'information) à la lumière de la nouvelle loi fondamentale algérienne de février 2016. En juin 2016, dans le cadre de l'application de la loi 12-05 sur l'Information, l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a été relancée avec l'installation de son président et de la totalité de ses membres, pour assumer son rôle de régulateur du champ audiovisuel algérien. Le processus d'octroi d'autorisation de création d'un nouveau média (service de communication audiovisuelle thématique) implique toujours le ministre chargé de la communication, qui peut à tout moment décider de mettre un terme au processus.

Les autorités algériennes ont également promu la notion de **démocratie participative**, notamment au niveau local, qui devrait faire l'objet d'un nouveau projet de loi dans les mois à venir. L'UE prête déjà son soutien, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, au développement de la participation citoyenne dans les affaires publiques au niveau des wilayas et des communes par le biais de son Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles: démocratie participative et développement local (CapDel).

La **société civile algérienne** a continué à faire preuve d'innovation et de vitalité mais la diffusion de bonnes pratiques, le réseautage au niveau supranational, la communication avec l'administration nationale et des questions portant sur leur financement restent un défi. Des organisations non-gouvernementales, aussi bien algériennes qu'internationales, ont continué à plaider pour une modification de la Loi 12-06 sur les Associations, qui entraîne une série d'entraves administratives à leurs activités et qui, en l'absence d'une interprétation uniforme de la loi, entre autres à cause d'un manque de décrets d'application, laisse les organisations non-gouvernementales souvent dans une situation d'insécurité juridique, qui affecte à son tour leur capacité opérationnelle. En effet, un certain nombre d'associations sans agrément, dont la plupart sont toutefois tolérées, sont confrontés à des problèmes pratiques (p.e. l'impossibilité d'ouvrir un compte en banque). Concernant la liberté syndicale, les syndicats autonomes algériens éprouvent cependant des difficultés pour être enregistrés, malgré la Convention numéro 87 de l'Organisation Internationale du Travail sur la liberté syndicale. D'autres questions, comme les limitations aux droits de manifestation et de rassemblement, les réclamations des familles des disparus (notamment ceux disparus lors des événements tragiques des années quatre-vingt-dix), les entraves à la liberté de culte ou la criminalisation de l'homosexualité ont également attiré l'attention de ces organisations, qui ont à plusieurs reprises demandé à l'UE et à ses Etats membres de les aborder avec la partie algérienne.

L'Algérie participera en 2017, comme en 2012, à l'**examen périodique universel** (UPR) des Nations Unies conformément aux Directives générales révisées du Conseil des Droits de l'Homme de juin 2011.

2. Coopération, développement socio-économique inclusif, échanges commerciaux et accès au marché unique européen

L'UE demeure le **premier partenaire commercial de l'Algérie**, qui a importé de l'Union pour une valeur de 22,3 milliards d'euros en 2015 (46,9% de ses importations de marchandises) et y a exporté pour une valeur de 20,2 milliards d'euros (65% de ses exportations).

En janvier 2016, l'Algérie a pris une série de mesures restrictives au commerce bilatéral avec l'UE sous forme d'introduction de licences d'importation non-automatiques pour certains produits tels que les voitures, le ciment et les ronds à béton. Ces mesures protectionnistes prises sans concertation préalable avec l'UE sont venues s'ajouter aux restrictions et entraves au commerce et à l'investissement déjà existantes en rendant encore plus difficile le climat des affaires pour les opérateurs économiques européens. Bien que ces mesures ne soient pas conformes aux obligations de l'Accord d'Association entre l'UE et l'Algérie, l'Algérie maintient qu'elles sont justifiées par les circonstances ponctuelles telles que la chute importante du prix des hydrocarbures, la perte de recettes publiques qui en a résulté ainsi que le déficit commercial croissant.

A la demande de l'Algérie, l'UE et l'Algérie ont mené en 2016 une **évaluation conjointe du fonctionnement de l'Accord d'Association** sous l'angle économique et commercial et ont agréé un document portant sur des "constats et perspectives". Cet exercice a permis, sur base de propositions algériennes, d'identifier une série de réformes et mesures que les autorités algériennes devraient entreprendre, avec le soutien de l'UE, pour améliorer la mise en œuvre de l'Accord d'Association, dans le respect des dispositions existantes. Articulées autour de quatre thèmes, ces réformes et mesures visent à apporter un soutien : i) aux échanges commerciaux UE – Algérie; ii) à la diversification et à la compétitivité de l'économie algérienne; iii) aux investissements en Algérie, et iv) au renforcement de la coopération.

Dans le cadre de l'évaluation précitée et un dialogue renforcé, les parties ont convenu, en ce qui concerne **l'agriculture et la pêche**, de mettre d'abord l'accent sur l'amélioration de la production agricole algérienne (en quantité et qualité) et la promotion des exportations, tout en assurant un cadre général d'exploitation durable. Elles ont convenu par ailleurs de la nécessité de stimuler l'organisation des producteurs, la promotion des produits par un système de qualité, de contribuer aux capacités d'exportation, de renforcer la conformité aux standards sanitaires et phytosanitaires.

L'UE soutient déjà la diversification de l'économie algérienne à travers ses programmes d'assistance technique PADICA (Programme d'appui à la diversification industrielle et économique et à l'amélioration du climat des affaires) et DIVECO (Programme d'appui à la diversification de l'économie). La deuxième phase de ce dernier contribue au renforcement des capacités institutionnelles algériennes et des opérateurs privés dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. L'UE et l'Algérie ont aussi convenu de renforcer le partenariat et la coopération bilatérale et régionale en matière de **pêche** et de l'économie maritime, entre autres dans le contexte de la CGPM (Commission Générale de Pêches en Méditerranée) et de la Déclaration de l'UPM sur l'économie maritime.

En outre, l'Algérie participe avec les autres pays du voisinage Sud au projet européen "Amélioration de l'environnement des affaires dans la région sud de la Méditerranée" (EBESM) qui vise à contribuer au développement d'un environnement économique favorable aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

L'Algérie a continué de bénéficier du soutien technique de programmes régionaux EuroMed financés par l'instrument européen de voisinage de l'UE et à coopérer avec les agences européennes de **transport** en vue de la mise en œuvre du Plan d'Action Régional Transport pour la Région Méditerranéenne (PART) 2014-2020 adopté dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée.

Depuis 2014, la **situation macroéconomique** a été largement affectée par la chute drastique du prix des hydrocarbures. Comme le secteur pétrolier génère environ 49 % des recettes publiques et représente 96 % des exportations, la chute du prix du baril de brut a constitué un choc important pour l'économie et les finances publiques du pays. Cette chute a considérablement affecté les réserves budgétaires du Fonds de Régulation de Recettes (FRR), constituées à partir du 2000. Même si le niveau des réserves de change officielles est passé de 194 milliards USD fin décembre 2013 à 144,1 milliards USD en décembre 2015 et à 114 milliards USD en décembre 2016, il reste substantiel (soit l'équivalent de plus de 20 mois d'importations). Avec une dette extérieure totale estimée à environ 4 milliards USD, la position financière extérieure demeure relativement confortable. Les autorités algériennes ont conscience de la nécessité et de l'urgence d'une nouvelle approche macro-économique afin de sortir de la dépendance du pays aux revenus des hydrocarbures.

En effet, même si la **Loi de Finances 2017** prévoit une légère réduction des dépenses de fonctionnement et une modification de l'assiette fiscale (augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée), les transferts sociaux et les subventions aux produits alimentaires et à l'énergie continuent à représenter une proportion considérable du budget de l'Etat. En effet, les autorités algériennes demeurent engagées dans le renforcement du modèle de **protection sociale** malgré les contraintes budgétaires. Dans le cadre de la création d'emploi, le gouvernement a continué à financer des programmes d'insertion sociale et de création de micro-entreprises notamment à travers l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi et l'Agence Nationale de Gestion du Micro-crédit. Les dispositifs d'aide de l'Etat sont dotés d'allocations

significatives mais une culture de l'entrepreneuriat et notamment de la formation de chefs d'entreprise peine à se consolider. Plusieurs interventions de l'UE viennent en appui des politiques algériennes dans le domaine de l'emploi, à savoir le Programme d'appui formation-emploi-qualifications (AFEQ) et le Programme d'appui jeunesse-emploi (PAJE).

Dans ce contexte, les autorités ont annoncé en juillet 2016 un «**nouveau modèle algérien de croissance économique**» dont le but principal est de promouvoir la diversification de l'économie et l'amélioration du cadrage budgétaire de l'Etat, mais sa mise en œuvre est encore au stade initial. Ce modèle comporterait une série de volets destinés à réaliser un ajustement qui préserve le caractère social de l'économie algérienne tout en assurant la croissance. Le gouvernement envisage de mener une vaste réforme du cadre institutionnel, de la fiscalité et de la dépense publique. Afin d'optimiser la gestion des finances publiques, l'Algérie a validé en mars 2016 un Plan stratégique de modernisation des finances publiques. Ce plan stratégique prévoit notamment d'améliorer la formulation budgétaire et de la développer sur une base pluriannuelle; d'améliorer la maîtrise de la dépense; d'augmenter les recettes fiscales à travers une politique et une administration fiscale modernisées; de réformer les services douaniers afin d'améliorer en parallèle la perception de l'impôt et la sécurité des frontières; de mettre en œuvre une comptabilité de l'Etat en droits constatés afin de permettre à l'Etat de disposer d'une vision patrimoniale conforme aux normes internationales, ainsi que de moderniser la gestion domaniale et cadastrale. Le programme de coopération UE REFIN (Réforme des finances publiques), adopté par la Commission en 2016, appuie spécifiquement la mise en œuvre de ce plan.

L'Office national des **statistiques** a présenté les éléments stratégiques du *Système National d'Information Statistique* pour accompagner l'Agenda algérien de Développement Post-2015, en conciliant besoins nationaux et exigences internationales. L'Algérie a modernisé les outils pour une collecte de données plus rapide et plus efficace. Grâce au programme de coopération internationale statistique, elle a amélioré ses données sur la production et la consommation énergétique. Ce soutien reste nécessaire pour assurer la bonne qualité des données.

Concernant **l'environnement des affaires**, l'Algérie est classée 156^{ème} sur 190 pays par l'index "Doing Business" 2017 de la Banque Mondiale, ce qui représente cependant une amélioration par rapport au précédent classement en 2016. L'amélioration et la mise en œuvre effective du cadre juridique concurrentiel ainsi que la réduction des subventions, font partie des réformes structurelles nécessaire encore à mener. Le gouvernement a introduit des modifications dans le Code d'Investissement. La règle 51:49 est désormais fixée dans le cadre de la loi de finances annuelle, ce qui pourrait faciliter à l'avenir un assouplissement de ladite règle. Par ailleurs, en janvier 2017, un nouveau Code des Douanes a été adopté dans le cadre de la modernisation de l'administration douanière.

Avec un index de 34, l'Algérie est classée au 108^{ème} rang sur les 176 pays évalués par l'Index de Perception de la Corruption de Transparency International. Cette position n'a pas évolué substantiellement depuis 2012. En septembre 2016, les nouveaux membres de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (établi en 2006) ont été nommés par décret présidentiel, et la mission de cet organe a été précisée.

3. Partenariat énergétique, changement climatique, environnement et développement durable

Le **secteur de l'énergie** demeure stratégique pour l'Algérie. Le pays est le plus grand producteur de gaz naturel en Afrique et le 3^{ème} fournisseur de gaz naturel de l'UE, après la Russie et la Norvège, alors que l'UE est le marché le plus important pour le gaz algérien (86% des exportations). Cependant, la production de gaz est en déclin tendanciel, ce qui s'explique par un épuisement progressif de certains champs gaziers en production et un manque d'investissements de la part des opérateurs internationaux, résultant d'un climat des investissements peu propice.

En 2015, l'UE et l'Algérie ont lancé un **dialogue politique de haut niveau sur l'énergie** lors de la première visite du Commissaire Miguel Arias Cañete en Algérie. Ce dialogue politique de haut niveau vise à renforcer la sécurité énergétique, à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, ainsi qu'à encourager les investissements et la création d'emplois dans le secteur énergétique algérien. Ce dialogue, particulièrement actif, a abouti à l'organisation du premier Forum d'Affaires UE-Algérie sur l'énergie, qui s'est tenu à Alger les 23 et 24 mai 2016 avec la participation de plus de 100 entreprises européennes et algériennes. Sur le plan technique, les échanges entre les parties algérienne et européenne ont été réguliers. Depuis octobre 2015, de nombreuses réunions d'experts ont eu lieu, tant à Bruxelles qu'à Alger.

En ce qui concerne les **énergies renouvelables**, l'Algérie dispose d'un potentiel considérable parmi les plus élevés au monde, dans le solaire comme dans l'éolien, mais l'a très peu exploité pour l'instant: le mix électrique est dominé par le gaz et la part des renouvelables est encore faible. Les autorités algériennes sont pourtant conscientes de l'importance pour le pays de ce secteur et ont mis en place un "Programme d'appui au secteur des énergies renouvelables principalement électriques et de l'efficacité énergétique", ainsi qu'un cadre législatif et réglementaire destiné à promouvoir leur développement. Un projet d'assistance technique dans ce domaine, assorti d'un budget de 10 millions d'euros, a été adopté par l'UE en novembre 2016 et sa mise en œuvre devrait démarrer en 2017.

Les années 2015 et 2016 ont marqué des avancées significatives dans le domaine de la **lutte contre le changement climatique**. En septembre 2015, l'Algérie a présenté sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National, qui couvre la période 2021-2030 et comporte à la fois des objectifs et mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Cette stratégie, qui prévoit notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 7 à 22% à l'horizon 2030 a été confirmée lors de la ratification par l'Algérie de l'Accord de Paris sur le climat en octobre 2016.

En **matière d'environnement**, l'Algérie reste confrontée aux défis de la dégradation des écosystèmes couplés à la croissance démographique. Les efforts en matière de protection environnementale ont commencé à porter leurs fruits et les autorités ont pris conscience de la nécessité d'orienter l'économie vers un modèle plus soutenable. La stratégie mise en place par le gouvernement trouve ses fondements dans le Plan National d'Action Environnementale – Développement Durable (PNAE – DD) et dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), ce dernier ayant une échéance fixée à 2025. En 2016, le gouvernement a relancé la mise en œuvre du SNAT avec la création de cinq commissions intersectorielles. L'UE prête son appui à cette stratégie à travers son Programme d'appui à la politique sectorielle de l'environnement (PAPS Environnement). L'Algérie a aussi actualisé son Plan

National de l'Eau, dont la mise en œuvre a été soutenue par l'UE à travers son Programme d'appui au secteur de l'assainissement et de l'eau (EAU II).

L'Algérie reste engagée dans l'accomplissement des objectifs de développement durable. Les programmes adoptés dans le cadre du Plan d'Action du gouvernement pour la période 2015-2019 ont permis de financer des activités de soutien à l'emploi et d'extension de la protection sociale. L'UE intervient en accompagnant les efforts des autorités dans la redynamisation des territoires, notamment par le biais de son Programme d'actions pilotes pour le développement rural et l'agriculture (ENPARD), qui prépare l'identification des projets de développement rural durable au niveau d'un certain nombre de wilayas pilotes.

4. Dialogue stratégique et sécuritaire

Le gouvernement algérien s'est positionné depuis des années comme "**exportateur de sécurité**" dans la région. Le professionnalisme, l'équipement et les effectifs de sécurité élevés dont l'Algérie dispose permettent au pays de contrer de façon efficace les menaces, notamment le terrorisme mais aussi le crime transfrontalier. Les autorités mènent régulièrement des opérations de ratissage contre ce qu'elles appellent le "terrorisme résiduel", notamment dans le Nord-Est du pays. Des effectifs importants des forces de sécurité ont été déployés sur la frontière avec la Libye. En mars 2016, une tentative d'attaque sur une installation gazière a eu lieu à Krechba, à 200 km au nord d'In Salah. Les liens entre le crime organisé (notamment le trafic des drogues) et le financement du terrorisme nécessitent une attention particulière et dans la durée.

De nouveaux affrontements entre les communautés mozabite et chaamba ont eu lieu à Ghardaïa en 2015, faisant plusieurs morts, blessés, ainsi que des dégâts matériels. Les mesures prises par les autorités ont permis jusqu'à présent une normalisation graduelle de la situation de la sécurité dans cette région.

Le Ministère de la Défense Nationale, qui communique régulièrement ses opérations, a annoncé l'élimination de 125 terroristes et 225 arrestations en 2016. Ces chiffres témoignent d'une augmentation importante du nombre d'arrestations, qui illustre une tentative de judiciarisation de la lutte anti-terroriste.

En janvier 2016 l'Algérie a achevé la **restructuration des services de sécurité**. Le Département du Renseignement et de la Sécurité a été dissout. En échange, trois directions générales de sécurité rattachées directement à la Présidence de la République ont été mises en place: la Direction générale de la sécurité intérieure, la Direction générale de la documentation et de la sécurité extérieure et la Direction générale du renseignement technique.

Le gouvernement suit de près l'évolution des crises dans son voisinage immédiat, notamment en Libye et au Sahel, où l'Algérie a continué de jouer un important rôle de médiation. Concernant le **Mali**, le gouvernement algérien poursuit son implication dans la mise en œuvre de l'Accord d'Alger. Une visite du Ministre des affaires étrangères Lamamra a eu lieu à Bamako le 19 juin 2016 à la suite d'une réunion avec la représentation de la Coordination des mouvements de l'Azawad à Alger, témoignant de la volonté d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord. L'UE, notamment à travers son Représentant Spécial pour le Sahel, M. Losada, reste engagée dans ce processus et soutient l'Algérie dans ses efforts. Pour ce qui est de la **Libye**, l'Algérie a poursuivi ses démarches afin d'arriver à une solution à la crise et de consolider la stabilité de son voisin. Le Président du Conseil Présidentiel libyen, M. Serraj, a été reçu à

Alger en octobre 2016. Le gouvernement algérien, qui participe activement au "groupe des pays voisins", a organisé plusieurs rencontres avec des représentants libyens en vue d'une solution politique inclusive tout en excluant fermement une intervention étrangère.

L'UE et l'Algérie ont entamé des **consultations politiques de haut niveau** dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Deux rencontres entre le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes M. Messahel, avec le Secrétaire General adjoint du Service européen pour l'action extérieure, M. Serrano, et le Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, M. De Kerchove, ont eu lieu en 2016. Depuis 2016, un expert détaché à la Délégation d'Alger est chargé de renforcer la coopération en matière de sécurité et de contre-terrorisme avec les autorités algériennes, y compris avec le Secrétariat Régional pour l'Afrique du Nord et pour le Sahel de l'Initiative UE pour les Centres d'Excellence dans le domaine chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), hébergé par l'Algérie.

Le gouvernement algérien a renforcé ses efforts de divulgation du modèle algérien de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent par le biais de plusieurs séminaires, y compris dans le cadre du "Global Counter-Terrorism Forum".

En matière de **protection civile**, l'Algérie a été le premier partenaire du Voisinage Sud à participer au mécanisme européen de protection civile, et notamment à l'exercice conjoint effectué en Sicile en mobilisant plus de 90 experts algériens lors d'un exercice de simulation en grandeur réelle. Les deux parties ont signé en décembre 2016 un arrangement administratif renforçant la coopération en la matière.

5. Dimension humaine, Migration et Mobilité

Dans le domaine de la **migration**, l'Algérie est devenue un pays de transit mais aussi de destination, notamment des migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne. Le nombre de migrants irréguliers présents en Algérie est estimé aux alentours de 100.000, originaires d'une quarantaine de pays africains, mais aussi de la Syrie et du Yémen. Le gouvernement n'applique pas la législation algérienne en matière de migration irrégulière aux ressortissants syriens, qui ont néanmoins besoin d'un visa pour l'Algérie depuis janvier 2015. L'Algérie a ratifié le Protocole de l'ONU contre le Trafic de Migrants par Terre, Mer et Air, mais cet instrument n'a pas encore été transposé dans la législation interne.

De manière générale, il y a encore lieu de renforcer la lutte contre le trafic de migrants par la mise en œuvre effective des dispositions légales en vigueur, par la coopération accrue de toutes les autorités compétentes pour lutter contre les réseaux criminels de passeurs et par le renforcement des contrôles aux frontières. Des accords ont été conclus avec des pays voisins, tels le Niger ou le Mali. Des opérations de rapatriement sont régulièrement effectuées vers le Sud, dont le déroulement se fait en collaboration avec le Croissant Rouge algérien. L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a ouvert son premier bureau en Algérie en 2016, et a pu observer le déroulement d'opérations de rapatriement vers le Niger.

Le phénomène de traite des personnes augmente avec les pressions migratoires sub-sahariennes et les victimes sont le plus souvent des femmes et des enfants. Le gouvernement algérien reconnaît l'existence du problème et en décembre 2016 un plan d'action anti-traffic a été

développé par un comité interministériel. Des nouvelles lois, conçues pour plus de protection des femmes et des enfants ont été promulguées. Cependant, leur mise en œuvre reste en attente.

Suite aux efforts communs d'harmonisation menés par les Etats membres et l'UE, près de 530.000 visas de court séjour ont été délivrés en 2015 à des ressortissants algériens (soit près de 75% d'octroi par rapport aux demandes), ce qui place l'Algérie parmi les 7 premiers pays bénéficiaires de tels visas au monde. En revanche, la coopération entre l'Algérie et les Etats Membres en matière de réadmission des migrants algériens reconnus en situation irrégulière reste à améliorer. En témoigne un taux de retour effectif de seulement 24.2 % en 2015 (16.065 décisions de retour pour seulement 3.900 retours effectifs), qui est beaucoup plus bas que le taux moyen de 40%. Les difficultés principales concernent l'identification des ressortissants en situation irrégulière par les autorités algériennes et la délivrance de laissez-passer consulaires à ces derniers, conditions préalable à leur réadmission.

L'Algérie a conclu des accords bilatéraux dans ce domaine avec cinq Etats membres de l'UE. L'UE n'a pas d'accord avec l'Algérie en matière migratoire bien que des directives de négociation pour la conclusion d'un accord de réadmission entre l'UE et l'Algérie aient été adoptées par le Conseil dès 2002. Mais jusqu'à présent, ces négociations n'ont pas encore été lancées.

Afin d'améliorer leur coopération sur les affaires de migration et de mobilité, l'UE et l'Algérie ont organisé deux dialogues informels en septembre 2015 à Alger et en avril 2016 à Bruxelles. Lors du 7^{ème} sous-comité justice et affaires intérieures tenu à Alger en février 2017, les parties ont exprimé la volonté commune sur la tenue d'un troisième dialogue informel au printemps 2017. Cette réunion pourrait discuter la possibilité d'initier un dialogue formel à haut niveau sur la migration à partir de septembre 2017. Ce dialogue formel permettrait d'aborder l'ensemble des thèmes liés à la migration et à la mobilité entre l'UE et l'Algérie.

Dans le domaine de **l'asile**, l'Algérie ne s'est toujours pas dotée d'une loi sur l'asile et la protection internationale. Un projet de loi existe depuis 2011 et fait l'objet de consultations internes. En attendant, le gouvernement a accueilli près de 40.000 ressortissants en provenance des zones de conflit en Syrie. Ces ressortissants ont accès aux services d'éducation et de santé mais ne peuvent pas obtenir de permis de travail.

L'Algérie est l'un des pays couverts par le Programme régional de développement et de protection ('RDPP') de l'UE en Afrique du Nord, ainsi qu'au titre des programmes régionaux pour le voisinage et en particulier du programme EUROMED Migration IV pour poursuivre l'appui pour la mise en place d'un Profil Migratoire. L'Algérie a participé au Sommet de La Valette. Il est prévu qu'un financement pour des projets présentés par l'Algérie soit accordé sous le Fonds Fiduciaire de l'UE pour l'Afrique du Nord en 2017.

En matière de **recherche et développement**, le deuxième comité mixte de l'Accord Scientifique et Technologique entre l'UE et l'Algérie a eu lieu en 2016 à Alger. L'Algérie bénéficie du 7^{ème} Programme Cadre Recherche et participe, dans le cadre du programme Horizon 2020, au programme de recherche "ARIMNet 2" (recherche agricole dans le réseau méditerranéen). Début 2017, l'Algérie a également décidé de faire partie des pays partenaires à l'Initiative Partenariat pour la Recherche et l'Innovation dans la Zone Méditerranéenne (PRIMA).

En octobre 2016, l'Algérie a dévoilé une nouvelle feuille de route pour **l'enseignement supérieur et la recherche** qui vise à construire une économie fondée sur la connaissance en améliorant la qualité de l'enseignement et l'employabilité des diplômés et en revitalisant la recherche. Ce plan prévoit des mesures concrètes telles que la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation des performances des universités et l'instauration d'un dialogue entre les universités et les partenaires sociaux pour mieux identifier les besoins du marché local de l'emploi.

L'Algérie a aussi participé au 3^{ème} dialogue régional à Bruxelles et a bénéficié du programme Erasmus+. Ainsi, 10 universités algériennes participent à 6 projets de renforcement des capacités en 2016. 34 projets liant des universités européennes et algériennes ont été sélectionnés pour organiser la mobilité de 465 étudiants et personnels (370 vers l'Europe et 95 vers l'Algérie). Ces projets visent à accompagner l'Algérie dans ses réformes structurelles en cours. Enfin, dans le domaine de **l'éducation non formelle**, le volet "jeunesse" du programme a soutenu la mobilité de 101 jeunes et travailleurs de la jeunesse vers l'Europe et de 63 personnes en sens inverse.

Le programme d'appui de l'UE 2014-2016 à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel, matériel et immatériel, a permis de renforcer cette dimension dans le développement économique et humain de l'Algérie, mais aussi de renforcer les capacités du secteur au niveau national et local, y compris en matière d'inventaire des biens culturels.

6. Coopération financière

En 2014, l'UE s'est dotée d'un « Cadre unique d'appui » pour l'Algérie qui indiquait l'appui à la réforme de la justice et au renforcement de la participation citoyenne à la vie publique, la réforme du marché du travail et la création d'emploi, et le soutien à la diversification économique comme les axes principaux d'intervention de la coopération financière au titre de l'Instrument européen de voisinage (IEV). Ce premier CUA était accompagné d'une allocation indicative se situant dans la fourchette 121-148 millions d'euros. Plusieurs programmes ont été adoptés entre 2014 et 2016, tels la troisième phase du Programme d'appui au secteur de la justice (PASJ), le Programme de renforcement des capacités des acteurs de développement local/communes modèles: démocratie participative et développement local (CapDel), le Programme REFIN (Réforme des finances publiques) ou le Programme Energie. De nouvelles actions seront financées en 2017, notamment en appui aux politiques de relance de l'agriculture et de l'agro-industrie. L'Algérie bénéficie également de programmes régionaux dans des domaines comme l'environnement, la migration, la justice et l'Etat de Droit et le développement du secteur privé.

L'adoption d'une stratégie de modernisation des finances publiques, accompagné par le lancement d'un diagnostic "PEFA" (Dépenses publiques et responsabilité financière) par le Ministère des Finances, a permis de confirmer l'engagement sur un certain nombre de priorités de réformes, notamment en termes de rationalisation et de suivi des dépenses de l'Etat. Cette démarche a contribué, entre autres, à la reprise des programmes financés avec la modalité de l'appui budgétaire.

Une nouvelle dynamique a vu le jour depuis 2016 en matière de coopération, marquée par une implication plus forte des autorités, notamment en matière de programmation, afin d'adapter cette dernière année aux grandes orientations politiques du gouvernement algérien et aux grands enjeux du partenariat entre l'UE et l'Algérie, tels qu'identifiés dans les Priorités de Partenariat.

Le Cadre Unique d'Appui qui guide actuellement la coopération bilatérale prendra fin en décembre 2017. Une mission de programmation de l'UE a eu lieu fin 2016 et a permis de définir **les grands axes pour la période 2018-2020** : l'appui à la gouvernance, la diversification et la compétitivité de l'économie ; le développement local inclusif et durable et la démocratie participative ; l'énergie, l'environnement, et l'action climatique. En outre, il y aura lieu de continuer d'apporter un soutien à la dynamisation des territoires et la démocratie participative; au renforcement de capacités institutionnelles et la société civile, avec une attention particulière à la jeunesse.

L'entrée en vigueur le 1^{er} février 2017 du Protocole pour la participation de l'Algérie aux programmes de l'UE devrait permettre à l'Algérie d'avoir accès aux programmes comme entre autres COSME (Programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME), Horizon 2020 et Europe Créative.

7. Conclusion et perspectives

Le partenariat UE-Algérie s'est visiblement renforcé au cours des deux dernières années à la faveur d'une volonté politique réelle de rapprochement des deux parties, qui s'est matérialisée, depuis septembre 2015, par un dialogue plus régulier, plus constructif et fructueux, notamment sur l'Accord d'Association, qui devrait aboutir à une meilleure mise en œuvre de part et d'autre. Les principes régissant la Politique Européenne de Voisinage renouvelée en novembre 2015 ont aussi permis aux parties de s'accorder sur un cadre politique adapté aux spécificités de l'Algérie et de poser de nouvelles bases pour approfondir leur relation bilatérale pour la période 2018-2020.

La détermination des parties à renforcer leur dialogue politique, ainsi que l'éventail des domaines de leur coopération témoignent de leur volonté commune d'établir un partenariat à la hauteur de leur importance respective dans la région et de leur ambition commune d'établir un espace euro-méditerranéen de stabilité, de démocratie et de prospérité socio-économique durable. L'UE a formulé le souhait de devenir un partenaire de choix pour accompagner l'Algérie dans les réformes politiques et macro-économiques structurelles récemment engagées. Sur le plan régional, l'UE et l'Algérie ont réitéré leur ambition de renforcer leur dialogue, leur concertation et leur coopération autour de défis communs.